

DISTRICTS

90-01
Montréal-Nord
90-02
Centre-Sud Laval
90-03
Joliette
90-04
Laurentides
90-05
Hull-Ottawa
90-06
Abitibi -
Témiscamingue
90-07
Les Deux-Rives
90-08
Repentigny
90-09
Saint-Jérôme
90-11
De La Vérendrye
90-12
Chomedey
90-13
Sainte-Rose
90-14
Duvernay
Terrebonne
90-15
Sainte-Thérèse
90-16
Laval-Ouest
Saint-Eustache
90-17
Deux-Montagnes
Oka
90-18
Charlemagne / Le
Gardeur / Lachenaie
90-20
Mont-Laurier
90-21
Sainte-Julienne
90-22
Gatineau
90-24
Les Basses-
Laurentides
90-25
Les Cimes des
Laurentides
90-26
De Lanaudière Nord
90-27
Nunavik/Nunavut



RÉGION NORD-OUEST DU QUÉBEC (90) NORTHWEST QUEBEC AREA (90)

Téléphone : 450-560-3902 Télécopieur : 450-560-3903

Courriel : region90@aa-quebec.org

Site Web : www.aa-quebec.org

C.P. 361, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5V2

Saint Jérôme, 12 janvier 2010

Sujet : Archives de votre District

À tous les R.D.R.

Voici une déclaration de Bill W. en 1957 concernant les archives des Alcooliques Anonymes :

« Nous tentons de réunir le plus de documents possible car cela prendra une grande valeur pour les historiens de l'avenir... Il est très important de garder dans nos dossiers toute la documentation portant sur des faits précis de sorte qu'il n'y ait pas de déformation importante.

Nous voulons continuer à développer cette idée pour laisser amplement de place à la longue histoire qui va suivre...» (Le Manuel des Archives p. 3)

À la suite des suggestions du Bureau des archives des Services Généraux et des membres du Comité

ad hoc des archives de votre Région, nous vous proposons de conserver comme archives :

- Date de fondation de votre District.
- L'éthique de votre district ainsi que ses révisions.
- Les procès-verbaux de vos assemblées de Bureau, et de vos assemblées de district.
- Tout document concernant les activités de votre district.
- Le Manuel des Archives, page 14, en énumère plusieurs autres.

Les factures, les reçus bancaires, les chèques et toute autre pièce justificative ne constituent pas des archives.

Nous vous suggérons de garder vos archives à votre district et si jamais votre district vient à fermer, les archives du district devront être remis aux archives de la Région.

Comment conserver vos archives :

Vous pouvez les numériser sur cédéroms. Il est très important de garder vos documents originaux. Nous vous suggérons de les faire boudiner une fois l'an.

Dans le Manuel des archives, page 17, le chapitre traite de la préservation des archives. Les lignes de conduite des A.A. (Archives «G-18») est un autre document qui pourrait vous être utile dans votre travail de conservation de vos archives.

Mot sur l'anonymat : Lorsque nous recevons du nouveau matériel provenant de *district, de groupes ou de membres individuels*, nous continuons à protéger l'anonymat des individus en classant le matériel dans la catégorie pertinente et nous restons vigilants chaque fois que nous approuvons une demande d'un membre d'examiner les dossiers historiques. Par ailleurs, bien que l'habitude d'utiliser uniquement le prénom avec la première lettre du nom de famille paraisse être la solution préférable, il peut s'installer une certaine confusion lorsque deux ou même trois personnes ont un même prénom et un nom de famille qui commence par la même lettre. (Le Manuel des Archives, p. 10)

Nous vous remercions de votre collaboration, pour toute question concernant vos archives, écrivez-nous à l'adresse courriel suivante arch@aa90.org ou contactez l'archiviste de la région 90 au 450-560-3902.

Yvon H.
Archiviste,
Région Nord-Ouest du Québec (90)